

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 23 décembre 2021

Présents :

Le Maire : Marion Anne-Marie.

Les élus : Chambon Marielle, Charre Christophe, Piteux Hubert-Marie, Riou Gaetan, Tallaron Nicolas.

Procuration : De Murillon Arlette et Émile Pattus à Tallaron Nicolas.

Excusés : Croze Régis, Saniel Mandy, Faure Jérôme.

Séance ouverte à 18h.

Ordre du jour :

1- Approbation du dernier Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 novembre 2021.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

2- Délibération emprunt Crédit relais

Pour les travaux de la réhabilitation du commerce du village de Borée, la commune a besoin d'un emprunt relais d'un montant de 700 000 €.sur une durée de 2 ans. Cet emprunt permet le paiement des artisans en attendant le versement des subventions. Il sera remboursé intégralement, en un seul versement, en 2024. Le montant des travaux est estimé à 915 561 €HT. Le détail financier de cet investissement sera présenté quand tous les chiffres seront actés.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

3- Délibération motivée

Le Certificat d'Urbanisme demandé par M. Nadrcic René, en continuité du hameau de La Batie, a été refusé par la DDT sans que cette décision soit justifiée. En conséquence, la commune souhaite apporter son soutien à un recours hiérarchique dans un premier temps afin que toutes les explications soient fournies. Il semblerait que ce projet entre dans les textes de la loi RNU et de la loi Montagne.

Une pétition, des maires Ardéchois, concernant ces décisions très problématiques pour l'avenir de nos communes rurales a été lancée.

Affaire à suivre.

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

4- Délibération don commune

La commune a reçu un don de 6600€ de la part d'un généreux donneur.

Pour accepter ce don :

Vote à l'unanimité : 7 voix pour.

La séance est levée à 19h30.